

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 ■ Téléc. : (450) 267-3532
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 208

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 juillet 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 208 intitulé :

Règlement décrétant une dépense de 202 467.50 \$ et afin de pourvoir au paiement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 200 000.00 \$ ainsi qu'une taxe pour rembourser cet emprunt et à affecter une somme de 2 467.50 \$ provenant du fonds général pour l'achat, l'installation et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau située dans le parc Audrey.

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 11 juillet 2016
Adoption du règlement :	Le 18 juillet 2016
Avis public convocation au registre	Le 19 juillet 2016
Tenue du registre	Le 26 juillet 2016
Approbation du MAMOT	Le 12 septembre 2016
Avis public et entrée en vigueur :	Le 14 septembre 2016

DONNÉ aux Coteaux, ce 14^e jour du mois de septembre deux mille seize.


Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 13h00 et 14h00, le 14^e jour du mois de septembre 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de septembre deux mille seize.


Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux